

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du lundi 1^{er} Mars 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 9

Présents : 6

Votants : 6

L'an deux mille vingt et un le premier mars à 18 heures 07
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSENANS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mr Masson Laurent, Maire

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Etaient présents : R. BRUN, P. MIDOL, L. MASSON, C. GAUBERT, I. LE LIARD, S. FAGOT ;

Date de convocation :

16/02/2020

Date d'affichage :

08/03/2020

Absents : D. MONNIER, V. TRESY, J. BESANCON

Secrétaire de séance : Isabelle LE LIARD

OBJ. : Rémunération du fontainier

Vu la délibération n°41_2016 de la commune de Chaussenans créant l'emploi vacataire de Fontainier.

Considérant les états de services de l'agent vacataire, embauché depuis l'année 2016 sur un contrat de 10 ans non renouvelable.

Considérant le manque de réévaluation de la rémunération de l'agent depuis l'année 2016.
Considérant que la rémunération initiale a été délibérée en conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

Etabli la rémunération à la vacation à sept cents cinquante euros (750 €) brut une fois par année civile rétroactivement à partir du 1^{er} janvier 2021.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, MASSON Laurent

